

Frais de scolarité :

Frais d'inscription, d'assurance et de fournitures : 6.500 Dhs

Frais de scolarité trimestriels :

- **½ journée matin** T1 : 10.800 dhs T2 : 8.100 dhs T3 : 8.100 dhs
- **½ journée après-midi** T1 : 9.600 dhs T2 : 7.200 dhs T3 : 7.200 dhs
- **journée complète** T1 : 13.200 dhs T2 : 9.900 dhs T3 : 9.900 dhs

Cantine : au tarif de 67 dhs / repas
inscription au trimestre

Frais de permanence :

Les permanences de 07h45 à 8h15 et de 17h00 à 18h00 sont proposées, sous réserve d'inscription, au forfait mensuel de 300 dhs /mois. En cas de permanence occasionnelle, 60dhs seront facturées à chaque permanence entamée.

Remises :

- La fratrie scolarisée à Babylone la même année bénéficiera de 5% de réduction sur les frais de scolarité.

Echéancier et modalités de paiement :

Les frais d'inscription sont annuels et doivent être payés au moment de l'inscription.

Les frais de scolarité, de permanence et de cantine sont payables trimestriellement avant les échéances suivantes :

- 1er quadrimestre (septembre-octobre-novembre-décembre) : avant le 15 septembre 2022
- 2ème trimestre (janvier-février-mars) : avant le 15 décembre 2022
- 3ème trimestre (avril-mai-juin) : avant le 15 mars 2023

En cas de non-paiement à la date limite et après émission d'un rappel, la direction se réserve le droit de recourir à toute mesure qu'elle jugera nécessaire pour recouvrer la somme due.

Modalités de paiement :

- par chèque barré à l'ordre de BBL Privé
- par virement bancaire (une preuve de paiement digitale est exigée par email afin que nous puissions identifier votre paiement). Les frais bancaires sont à votre charge.
- par espèces

Conditions de remboursement :

Les frais d'inscription et de scolarité ne sont pas remboursés, toute année entamée est due.

Toute exception sera étudiée à la discrétion de la Direction.

Signature des parents :

Je soussigné(e), Mr / Mme

Mère/Père/Tuteur légal de l'enfant né (e) le,
déclare avoir pris connaissance des termes du règlement financier de Babylone et m'engage à les respecter.

Date :

signature de la mère

signature du père

signature du tuteur légal (le cas échéant)